



communicaSion

ET SI ÇA ARRIVAIT ? DANGERS NATURELS

LE MOT DU PRÉSIDENT

La plupart du temps la ville est calme, le soleil brille, la nature est notre amie et la vie va son train.

Parfois cependant, comme en octobre 2000 pour le Rhône ou plus avant en 1946 lorsque la terre trembla, les éléments se déchaînent, le décor change brutalement et menace notre intégrité!

Aussi, puisque tout va bien aujourd'hui, prenons un peu de temps et anticipons sur ces événements qui pourraient survenir, comme l'incendie, l'inondation ou encore le tremblement de terre.

Que faire si cela devait arriver, qui appeler et comment recevoir l'information?

Ce «CommunicaSion» a pour but de vous renseigner à ce sujet. Il se veut simple à parcourir, pratique et utile.

Merci de le lire attentivement et de le garder en bonne place. Dans une situation exceptionnelle il pourra contribuer à votre sécurité, à celle de votre famille et de vos voisins. Ne dit-on pas en effet qu'une personne avertie en vaut deux?



Marcel Maurer
Président de Sion



POLICE



POMPIERS



AMBULANCE



TOXIQUE



**URGENCE
INTERNATIONALE**

DANS CE NUMÉRO

Numéros d'urgence	1
Incendies, inondations	2
Tremblements de terre	3
Alarmes	4
Matériel nécessaire en cas d'évacuation	



INCENDIES



ALARMER

Alarmer les pompiers au numéro 118, s'annoncer clairement, indiquer précisément le lieu, indiquer ce qui brûle, avertir les personnes en danger.



SAUVER

Sauver les personnes et animaux, ne pas utiliser les ascenseurs.



QUITTER

Quitter les lieux par les issues de secours.



SI LES ISSUES SONT BLOQUÉES

FERMER

Fermer les fenêtres, fermer et calfeutrer les portes, rester calme, se manifester vers l'extérieur et attendre l'intervention des sapeurs-pompiers.



ÉTEINDRE

Utiliser une couverture anti-feu (à défaut un linge humide), un extincteur, un poste incendie. Ne pas verser d'eau sur l'huile chaude. Retirer la prise électrique d'un appareil qui brûle. Guider et renseigner les pompiers.



INONDATIONS



ÉCOUTER

Écouter la radio et suivre les consignes.



AGIR

Couper l'électricité, le gaz, le téléphone. Mettre hors d'eau les biens pouvant être déplacés. Rendre, si possible, l'habitation étanche. Se mettre à l'abri avec ses propres moyens. Sortir de chez soi uniquement sur ordre d'évacuation. Ne pas rester dans un véhicule. Apporter une première aide à ses voisins, aux personnes âgées, handicapées. Informer les autorités de tout danger observé.



ÉVACUER

Si l'ordre d'évacuation est donné: prendre avec soi des effets personnels (papiers d'identité, médicaments, vêtements, ...). Se conformer aux instructions des secours et des autorités.



APRÈS

Ne pas rentrer chez soi sans autorisation. Ne pas rebrancher le réseau sans autorisation. Se conformer aux instructions des autorités (eau / pollution). Entamer les démarches éventuelles auprès des assurances.



photo © robert paul van beets / Fotolia



photo © biogratia / Fotolia

PENDANT LE SÉISME



TREMBLEMENTS DE TERRE

À L'INTÉRIEUR

Rester à l'intérieur, ne pas tenter de sortir. S'abriter sous une table massive, un bureau ou un cadre de porte et attendre la fin de la secousse.

Se tenir éloigné des plafonniers, bibliothèques, fenêtres. Fermer dès que possible le gaz, l'électricité et l'eau. Ne pas prendre les ascenseurs ou les escaliers.



À L'EXTÉRIEUR

Chercher un endroit dégagé, à l'écart des bâtiments, ponts, pylônes électriques, grands arbres.



EN VOITURE

Arrêter le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber. Arrêter le moteur, ne pas descendre et attendre la fin de la secousse.

APRÈS LE SÉISME



Écouter la radio. Rester calme! S'attendre encore à des répliques sismiques. Vérifier s'il n'y a pas de foyer d'incendie. Contrôler les installations de gaz, l'eau et l'électricité. Se préparer à une évacuation (avec prudence).

ALARMES

ALARME GÉNÉRALE



Alarme en cas de danger imminent

CONSIGNES DE COMPORTEMENT:

écouter la radio
se conformer aux consignes des autorités
informer les voisins

FIN DU DANGER:

la suspension des mesures de protection et la fin du danger
seront communiquées par la radio ou par les autorités locales

ALARME EAU



Alarme supplémentaire en cas de danger imminent lié aux barrages

CONSIGNES DE COMPORTEMENT:

quitter immédiatement la zone dangereuse
se conformer aux instructions ou prescriptions locales

FIN DU DANGER:

la suspension des mesures de protection et la fin du danger
seront communiquées par la radio ou par les autorités locales

MATÉRIEL NÉCESSAIRE EN CAS D'ÉVACUATION



CHAUSSURES DE MARCHÉ



ARGENT LIQUIDE



EAU EN BOUTEILLE



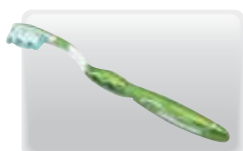
VÊTEMENTS DE RECHANGE



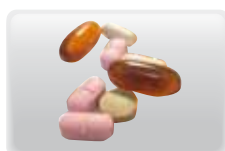
LAMPE ÉLECTRIQUE



RADIO PORTABLE



AFFAIRES DE TOILETTE



MÉDICAMENTS



PIÈCE D'IDENTITÉ